

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2021.48

Date de convocation : 5 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un

Le quinze mars à 20 h 30

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Votants : 48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence et a été retransmis sur le site www.ccmsl.fr

OBJET : APPLICATION D'UN QUOTIENT FAMILIAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de DORMELLES

Commune de FLAGY

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLEMER

Commune de VILLE SAINT JACQUES

Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mme SCHNEIDER

Mr LARGILLIERE

Mr DESVIGNES

Mme PERINI

Mmes MONCHECOURT, JACQUENET

Mr CORBEL

Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, LIMOGES, SEPTIERS, JOCHMANS, POUILLIER, BODIER

Mmes GRAU, GAUDIN, THALAMY, SAVAL-BONET, EYRIGNOUX, DUMAS-PRIMBAULT, SOUCHARD, EPIKMEN

Mr GUIMARD

Mr BALLAND

Mr COCHIN

Mme PENIFAURE

Mrs SURIER, PERRIN, Mme PIAT

Mrs MICHEL, TROUBAT

Mme PILLOT

Mrs MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT

Mr DEYSSON

Mme KLEIN, Mr GOISET

Mr BEAUFRETON

Mr DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Mme AUFILS pouvoir Mme MONCHECOURT

Mr BRUMENT pouvoir Mr DUCHATEAU

Mme VANNEAU pouvoir Mr TROUBAT

Mme PATTYN pouvoir Mr SEPTIERS

ÉTAIENT ABSENTES

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Mmes BAYE, SANS

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 077-247700032-20210315-202148-DE

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 1^{er} mars 2021,
Vu le tableau indiquant le quotient familial annexé à la présente délibération,

Considérant ce qui suit :

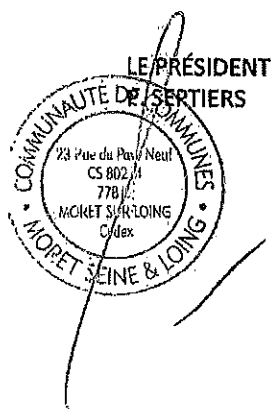
Afin d'harmoniser l'offre de services auprès des usagers, il est proposé d'appliquer les tarifs pour les activités des différents services du « Vivre ensemble » en fonction des ressources du foyer fiscal et de déterminer trois quotients familiaux.

Pour calculer le coefficient et obtenir les tranches dans laquelle le foyer dépend, les revenus imposables apparaissant sur la feuille d'imposition sont divisés par 12 et le nombre de part a été pris en compte.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE l'application d'un quotient familial comme indiqué sur le document annexé pour le calcul du tarif des activités.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 16 mars 2021



Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 077-247700032-20210315-202148-DE

	Nbre de parts	REVENUS MAXIMUMS		
		QF 1	QF 2	QF 3
Personne seule sans enfant (célibataire, veuve, divorcée)	1	1 200 €	2 400 €	2 400 € et plus
Personne célibataire, divorcée ou séparée avec un enfant en résidence alternée au sein du foyer	1,25	1 500 €	3 000 €	3 000 € et plus
Parent seul avec un enfant	1,5	1 800 €	3 600 €	3 600 € et plus
Personne âgée ou invalide				
Personne avec 2 enfants en résidence alternée au sein du foyer	1,75	2 100 €	4 200 €	4 200 € et plus
Personne célibataire, divorcée ou séparée handicapée avec un enfant en résidence alternée au sein du foyer				
Couple (sauf concubinage) sans enfant	2	2 400 €	4 800 €	4 800 € et plus
Parent seul avec deux enfants				
Personne célibataire, divorcée ou séparée avec trois enfants en résidence alternée au sein du foyer	2,25	2 700 €	5 400 €	5 400 € et plus
Couple marié, pacsé ou personne veuve (sauf concubinage) avec un enfant en garde alternée au sein du foyer				
Couple avec un enfant				
Parent isolé avec trois enfants				
Personne veuve avec un enfant				
Personne célibataire, divorcée ou séparée handicapée avec trois enfants en résidence alternée au sein du foyer	2,5	3 000 €	6 000 €	6 000 € et plus
Personne célibataire, divorcée ou séparée avec quatre enfants en résidence alternée au sein du foyer				
Couple marié, pacsé ou personne veuve (sauf concubinage) avec deux enfants en garde alternée au sein du foyer				
Couple marié, pacsé ou personne veuve (sauf concubinage) handicapée avec un enfant en garde alternée au sein du foyer	2,75	3 300 €	6 600 €	6 600 € et plus

+ 0,5 part supplémentaire pour une famille de trois enfants et plus

+ 0,5 part pour chaque enfant handicapé

	Nbre de parts	REVENUS MAXIMUMS		
		QF 1	QF 2	QF 3
Couple marié avec deux enfants				
Personne veuve avec deux enfants				
Parent seul avec trois enfants				
Personne célibataire, divorcée ou séparée avec cinq enfants en résidence alternée au sein du foyer	3	3 600 €	7 200 €	7 200 € et plus
Couple marié, pacsé ou une personne veuve (sauf concubinage) avec trois enfants en garde alternée au sein du foyer	3,25	3 900 €	7 800 €	7 800 € et plus
Couple marié, pacsé ou personne veuve (sauf concubinage) avec quatre enfants en garde alternée au sein du foyer	3,5	4 200 €	8 400 €	8 400 € et plus
Couple avec trois enfants				
Personne veuve avec trois enfants				
Personne seule avec quatre enfants				
Personne célibataire, divorcée ou séparée avec quatre enfants en résidence alternée au sein du foyer	4	4 800 €	9 600 €	9 600 € et plus
Couple marié avec trois enfants dont un handicapé	4,25	5 100 €	10 200 €	10 200 € et plus
Couple marié avec trois enfants dont un handicapé	4,5	5 400 €	10 800 €	10 800 € et plus
Couple avec quatre enfants				
Personne seule avec cinq enfants				
Personne veuve avec quatre enfants	4,75	5 700 €	11 400 €	11 400 € et plus
Couple avec quatre enfants				
Personne seule avec cinq enfants				
Personne veuve avec quatre enfants	5	6 000 €	12 000 €	12 000 € et plus

Certaines personnes ou certaines situations personnelles ouvrent droit à une part ou 1/2 part supplémentaire, par foyer et sous certaines conditions : une personne titulaire d'une carte d'invalidité (1/2 part) - personne titulaire d'une carte victime de guerre, pension militaire ou d'ancien combattant (1/2 part) - personne âgée de plus de 74 ans au 31/12/2016 (1/2 part).

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 077-247700032-20210315-202148-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2021.49

Date de convocation : 5 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

L'an deux mille vingt et un

Le quinze mars à 20 h 30

Nombre de Conseillers

En exercice : 50

Présents : 44

Votants : 48

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence et a été retransmis sur le site www.ccmsl.fr

OBJET : TARIFS ACTIVITÉS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de DORMELLES

Commune de FLAGY

Commune de LA GENEVRAYE

Commune de MONTIGNY SUR LOING

Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE

Commune de NANTEAU SUR LUNAIN

Commune de NONVILLE

Commune de PALEY

Commune de REMAUVILLE

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Commune de TREUZY LEVELAY

Commune de VERNOU LA CELLE SUR SEINE

Commune de VILLECERF

Commune de VILLEMARECHAL

Commune de VILLEMER

Commune de VILLE SAINT JACQUES

Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mme SCHNEIDER

Mr LARGILLIERE

Mr DESVIGNES

Mme PERINI

Mmes MONCHECOURT, JACQUENET

Mr CORBEL

Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN, LIMOGES,

SEPTIERS, JOCHMANS, POUILLIER, BODIER

Mmes GRAU, GAUDIN, THALAMY, SAVAL-BONET,

EYRIGNOUX, DUMAS-PRIMBAULT, SOUCHARD,

EPIKMEN

Mr GUIMARD

Mr BALLAND

Mr COCHIN

Mme PENIFAURE

Mrs SURIER, PERRIN, Mme PIAT

Mrs MICHEL, TROUBAT

Mme PILLOT

Mrs MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT

Mr DEYSSON

Mme KLEIN, Mr GOISET

Mr BEAUFRETON

Mr DUCHATEAU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Commune de SAINT MAMMES

Commune de THOMERY

Mme AUFILS pouvoir Mme MONCHECOURT

Mr BRUMENT pouvoir Mr DUCHATEAU

Mme VANNEAU pouvoir Mr TROUBAT

Mme PATTYN pouvoir Mr SEPTIERS

ÉTAIENT ABSENTES :

Commune de CHAMPAGNE SUR SEINE

Mmes BAYE, SANS

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

ID : 077-247700032-20210315-202149-DE

La mise en place d'un nouveau logiciel via le portail « web famille » permettra la gestion et l'inscription aux activités proposées par MORET SEINE & LOING.

Pour ce faire, les règles des différents services fusionnent afin d'avoir un guichet unique pour les inscriptions physiques et internet.

Les permanences se tiendront sur le site Prugnat, au centre social à CHAMPAGNE SUR SEINE et à l'Espace des Habitants à VILLEMÉR.

Les tarifs proposés ci-dessous ont été déterminés en fonction de la grille tarifaire actuelle et calculés en fonction des ressources du foyer fiscal :

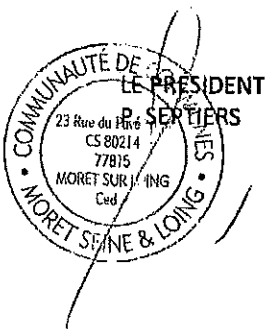
ACTIVITES		QF 1	QF2	QF 3
JEUNESSE				
Activités périscolaires (soirées et mercredi)	séance moins de 2 h	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	séance plus de 2 h	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers	1/2 journée	2,00 €	2,50 €	3,00 €
	Journée	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Transports avec les véhicules MSL	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie avec prestataires	Unité			
CENTRE SOCIAL - ESPACE DES HABITANTS				
Ateliers créatifs	Séance	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers numériques	Séance	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Ateliers ASB/ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Sortie avec prestataires	Unité			
SPORTS				
Mercredi pour les 4-6 ans	Mensuel	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Mercredi pour les 6-12 ans	Mensuel	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Vacances	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Unité	24,00 €	28,00 €	33,00 €
Randonnée	Unité		3,00 €	

Le Bureau communautaire qui s'est réuni le 1^{er} mars 2021 a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE l'application des tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

A Moret-Loing-et-Orvanne, le 16 mars 2021



Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le
ID : 077-247700032-20210315-202149-DE